

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1414

présenté par

M. Damien Girard, Mme Arrighi, M. Lahais, Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	100 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	100 000 000	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre au programme 181 de conforter son rôle dans l'évaluation et la gestion des sols pollués en lien étroit avec les collectivités territoriales.

De nombreuses collectivités, notamment les communes, font en effet face à une pollution de leurs terres aux causes multiples.

Ainsi à Lorient, plusieurs analyses ont révélé des taux importants de plomb, arsenic, mercure et autres polluants dans les sols, interrogeant sérieusement la qualité de l'environnement des habitants et les conséquences pour leur santé.

Ce danger invisible est source d'une forte inquiétude pour les habitants faute de parvenir à évaluer précisément les risques sanitaires, identifier les bonnes pratiques à mettre en place et comprendre la mobilisation des pouvoirs publics.

Cet enjeu demeure de fait largement tabou, alors que des experts tels que Laura Verdier alertent pourtant depuis des années sur le danger invisible pour la biodiversité et la santé publique que constitue la pollution des sols.

Une commission d'enquête sénatoriale de Laurent Lafon et Gisèle Jourda de septembre 2020 souligne l'enjeu d'un meilleur suivi sanitaire et du renforcement des capacités publiques de détection et d'analyse.

C'est pourquoi le présent amendement propose de créer un fonds national pour la détection de la pollution des sols, à la disposition des collectivités, afin que celles-ci puissent mener des plans d'analyse de la pollution de leurs sols en étant accompagnées par l'Etat et ses opérateurs. Cette phase de diagnostic à l'échelle nationale est nécessaire avant de renforcer les plans de prévention, de dépollution et de réduction des risques.

Pour cela, il abonde de 100 millions d'euros l'action "Prévention des risques technologiques et des pollutions" du programme 181 "Prévention des risques" depuis l'action "Ferroviaire" du programme 203 "Infrastructure et services de transports". Les signataires appellent le Gouvernement à lever le gage.